

Une convention entre la commune et Présence verte

Le 4 juillet, Madame Cuinet Catherine, maire du village de La Vèze a signé une convention de partenariat avec l'association Présence verte Franche Comté, représentée par son trésorier M. Michel Billot, afin d'encourager le développement de la téléassistance auprès de ses administrés.

La téléassistance est reconnue comme un outil du maintien à domicile au même titre que les autres services à la personne. Elle assure la sécurité de l'abonné à domicile 24 h/24 et 7j/7 grâce à l'intervention des plates-formes téléphoniques qui reçoivent les alarmes et préviennent le réseau de solidarité constitué de 2 à 4 membres de la famille, d'amis ou de voisins.

En cas de besoin, les pompiers ou le Samu seront envoyés en urgence au domicile



Catherine Cuinet et Michel Billot signant la convention de partenariat.

de l'abonné. Les habitants intéressés peuvent contacter la mairie de La Vèze au 03 81 61 98 99 ou Présence verte au 03 84 75 07 93.